

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF32

présenté par

M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de suppression, le groupe GDR souhaite signifier son désaccords concernant l'objectif de moyen terme décidé dans le programme de stabilité et plus globalement à la planification des finances publiques.

Ces objectifs, sans fondement économique, déconnectés de toute réalité économique, sociale ou environnementale ne peut aboutir qu'à une politique du rabout, à l'image de celle prônée dans le programme de stabilité et qui est reprise dans cet article. Nous proposons donc la suppression de cet article.